ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

perspectives

Question orale n° 471

Texte de la question

M. Robert Lecou attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur le projet de pôle de santé du Lodévois. Le projet initial prévoyait le regroupement, autour de l'hôpital local de Lodève, de la clinique Saint-Pierre (médecine et chirurgie) et de la clinique du souffle (maladies chroniques, cardiaques et respiratoires). Il avait été également prévu d'améliorer l'imagerie médicale en autorisant l'installation d'un scanner. Ce projet avait été inscrit dans le schéma régional d'organisation de la santé (SROS troisième génération) en mars 2006 et était admissible au schéma Hôpital 2012. À ce jour, ce projet s'est recomposé avec moins d'ambition : la clinique Saint-Pierre a fermé et la clinique du souffle s'est retirée du projet. Ce nouveau projet revient à recentrer sur l'hôpital local existant la permanence des soins et l'accueil des urgences, ainsi que l'amélioration de l'imagerie médicale. Aussi, il la remercie de bien vouloir lui préciser les mesures qu'elle envisage de prendre afin de soutenir le projet de pôle de santé du Lodévois, certes moins ambitieux que le projet initial mais néanmoins primordial pour assurer un bon service de santé en Lodévois.

Texte de la réponse

PROJET DE PÔLE DE SANTÉ À LODÈVE DANS L'HÉRAULT

M. le président. La parole est à M. Robert Lecou, pour exposer sa question, n° 471.

M. Robert Lecou. Monsieur le président, mes chers collègues, c'est un honneur pour moi que d'ouvrir l'année 2009 par une question orale sur la santé, et je me félicite que Mme la ministre de la santé soit présente pour y répondre personnellement.

Permettez-moi, madame la ministre, de vous présenter mes meilleurs voeux pour 2009, voeux de santé en premier lieu, de réussite de vos engagements en second lieu. Mes voeux valent également pour nos travaux, monsieur le président, ici, dans ce haut lieu de la République, et pour la France.

Ma question concerne l'offre de soins dans la ville de Lodève. Lodève se trouve à cinquante kilomètres de Montpellier, mais une fois arrivé à Montpellier, il faut encore vingt minutes, une demi-heure, parfois trois quarts d'heure pour atteindre les établissements hospitaliers. Cette ville a besoin d'un pôle de santé. Ce pôle, elle l'avait. Il était animé par les professionnels de santé autour de trois établissements : l'hôpital local public, la clinique Saint-Pierre, pour la médecine et la chirurgie, et la clinique du souffle, spécialisée dans les maladies chroniques respiratoires et cardiaques.

Ce pôle de santé était en danger, il fallait le restructurer. En particulier, le risque de fermeture de la clinique Saint-Pierre planait depuis de nombreuses années. En 2003, nous avions réussi, grâce au ministère de la santé, à sauver cet établissement, mais en vue de la restructuration de l'ensemble, j'avais élaboré avec tous les partenaires - à l'époque, je présidais la conférence sanitaire de territoire de Montpellier-Lodève - un projet de pôle de santé. Il s'agissait de construire autour de l'hôpital local un nouvel établissement, avec la clinique Saint-Pierre et la clinique du souffle. Il était également prévu d'installer un scanner pour développer l'imagerie médicale. Ce projet avait été inscrit dans le schéma régional d'organisation sanitaire de troisième génération par Mme la directrice de l'agence régionale de l'hospitalisation en mars 2006, et il était éligible au plan Hôpital 2012.

Aujourd'hui, malheureusement, les ambitions sont moindres, la clinique du souffle s'est retirée et la clinique Saint-Pierre a hélas fermé ses portes. Le nouveau projet consiste à recentrer sur l'hôpital local existant un centre d'accueil des urgences et de permanence des soins reprenant les activités jusqu'à ce jour assurées par la clinique Saint-Pierre, en y adossant une imagerie médicale adaptée avec, à terme, la possibilité de la diversifier, notamment par la mise en service d'un scanner. En outre, pour lutter contre la désertification médicale et favoriser l'implantation des professionnels de santé, il est envisagé de créer, dans le cadre d'un partenariat public-privé et auprès de l'hôpital local, une maison de santé destinée à regrouper les médecins libéraux et l'ensemble des professionnels de la santé intéressés.
Ce pôle de santé, certes moins ambitieux qu'initialement prévu, mérite d'être encouragé et financé par l'État. Quelle est, madame la ministre, votre appréciation de ce projet ?
M. le président. La parole est à Mme Roselyne Bachelot-Narquin, ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative.
Mme Roselyne Bachelot-Narquin, *ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative.*
Monsieur le président, mesdames et messieurs les députés, permettez-moi à mon tour de vous présenter, ainsi qu'aux personnels de l'Assemblée nationale, mes meilleurs voeux pour la nouvelle année.
Monsieur Lecou, vous m'interrogez sur l'avenir du projet de pôle de santé que vous aviez initié à Lodève. J'ai la satisfaction de vous confirmer cet élargissement de l'offre de soins autour de l'hôpital local.
Je tiens à saluer chaleureusement votre initiative. En effet, la réussite du projet tient essentiellement aux travaux préparatoires que vous avez menés depuis plusieurs années. Ceux-ci ont permis de préparer les différents acteurs aux restructurations qui s'opèrent actuellement. Je suis heureuse de notre collaboration toujours efficace et de votre soutien actif au nouveau projet, lequel est par ailleurs fortement soutenu par l'agence régionale de l'hospitalisation du Languedoc Roussillon.
La clinique chirurgicale de Saint-Pierre, vous le rappeliez à l'instant, a dû fermer ses portes le mois dernier. Sa faible activité ne permettait plus de garantir la qualité des soins. Nous pouvons d'ailleurs nous féliciter du climat de sérénité dans lequel s'est opérée cette fermeture. Cela tient beaucoup, vous le savez, au fait que le projet de santé du Lodévois, alors en cours, participait pleinement à la dynamique d'organisation des soins, en cohérence avec les besoins de la population.
La situation du centre hospitalier de Lodève en zone de piémont et à distance suffisamment lointaine de Montpellier justifie une offre de proximité étoffée que nous établirons ainsi :
Dès aujourd'hui, l'hôpital local de Lodève est le pivot de cette organisation. Dans les semaines qui viennent, il accueillera, et ils en sont naturellement d'accord, les urgentistes qui travaillaient à la clinique. De plus, les généralistes libéraux ont accepté cette nouvelle organisation qui les conduit à travailler en coopération étroite avec leurs confrères de l'hôpital local, ce dont nous pouvons nous réjouir.
Très prochainement, l'hôpital local accueillera un plateau d'imagerie, en collaboration avec les radiologues privés des bassins voisins. Un scanner sera en outre implanté pour sécuriser le dispositif en télé-imagerie, notamment avec une plateforme de recours vingt-quatre heures sur vingt-quatre, commune aux CHU de Nîmes et Montpellier.
Mais nous ne nous arrêterons pas là. Dès la mise en route du scanner, l'ARH a prévu budgétairement des vacations à l'hôpital local et des consultations " mémoire ", avec la participation des équipes du CHU de Montpellier. Cela permettra de limiter les déplacements de nos aînés.
L'ARH a également obtenu l'engagement de l'hôpital local de participer activement à l'hospitalisation à domicile et aux soins palliatifs, priorité du Président de la République, à apporter aux personnes demeurant dans ce que l'on nomme sa " zone de desserte ".
Par ailleurs, dans le cadre de la filière gériatrique, l'unité de soins de longue durée située sur le même site complétera l'offre de soins.
Comme vous pouvez le constater, il y aura une réelle continuité entre la santé et le médico-social, ce qui constitue, vous le savez, monsieur le député, une de mes priorités.
Enfin, monsieur le député, l'adhésion des médecins libéraux à s'engager ainsi aux côtés de l'ensemble des professionnels de santé nous invite à l'optimisme.
Je suis confiante. Je sais que, comme par le passé, vous resterez, aux côtés de l'agence régionale de l'hospitalisation, un acteur engagé de ces projets positifs et pleins d'ambition pour les patients, leur famille ainsi que les professionnels de santé. Je vous remercie, monsieur le député, de votre démarche visionnaire, que je suis heureuse d'accompagner.

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/13/questions/QANR5L13QOSD471

Données clés

Auteur : M. Robert Lecou
Circonscription : Hérault (4e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question orale
Numéro de la question : 471
Rubrique : Établissements de santé
Ministère interrogé : Santé, jeunesse, sports et vie associative
Ministère attributaire : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 6 janvier 2009, page 9
Réponse publiée le : 7 janvier 2009, page 6
La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 6 janvier 2009